



Info flash

MOUVEMENT 2019 Nouveaux problèmes... nouveau calendrier !

EN CAPD ce jour, les syndicats sont intervenus au sujet des « bugs » des accusés de réception.

La secrétaire général reconnaît les erreurs de l'appliquatif national qui généreront des retards importants dans les opérations du mouvement.

Un nouveau calendrier mouvement sera (encore) proposé...

Un calendrier complètement bouleversé

Les syndicats et l'Administration ont reçu des centaines de demandes de correction du barème après l'envoi de l'accusé de réception depuis vendredi.

Selon l'Administration, toutes ces corrections sont désormais prises en compte mais le reparamétrage des accusés de réception n'est pas possible au niveau national.

Il n'y aura donc pas d'envoi individuel d'un nouvel accusé de réception.

Ce sont les syndicats qui devraient informer les collègues une fois que le listing des barèmes leur sera envoyé...

...Sauf que ce listing (appelé L6) n'est pas en mesure d'être édité par le Ministère !

Le SG n'était pas en mesure de nous donner un délai pour l'édition de la L6.

Ainsi, c'est tout le calendrier qui doit être revu :

- le GT vérification des barèmes de lundi 27 mai est reporté
- La CAPD mouvement initialement prévue le mardi 11 juin est décalée
- L'objectif de fin du mouvement au 4 juillet est toujours maintenu à ce jour.

Autre conséquence : tous les nouveaux collègues admissibles à la liste d'aptitude des directeurs qui ont participé au mouvement seront convoqués aux prochains stage de direction (du 4/06 au 14/06), même s'ils ne sont pas sûr d'obtenir un poste de direction à l'issue du mouvement.

Le SNUDI FO intervient auprès du Ministère

Extraits de la lettre envoyée le 2 mai par notre syndicat national à Monsieur le Ministre de l'Education nationale

Nous souhaitons attirer votre attention sur les problèmes et dysfonctionnements que nous avons déjà constatés avec l'utilisation du nouveau logiciel du mouvement que vous avez imposé contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales représentatives. (...)

Ces constatations et ces choix vont entraîner des injustices inacceptables au niveau des affectations. Cette situation inédite provoque déjà angoisse et inquiétude chez les personnels aggravés par la décision d'affectations à titre définitif pour les collègues qui n'obtiendraient rien au 1er écran.

De fait, les conditions sont créées en amont pour générer une inégalité de traitement. Par conséquent, nous réaffirmons que les nouvelles prérogatives et le nouveau logiciel doivent être abandonnés.

Pour tout renseignement ou problème...

PERMANENCE téléphonique au 07.62.54.13.13

et par mail à contact@snudifo13.org

Contactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16
Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17
Franck NEFF - 07.62.54.13.13
Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35
Muriel LE CORRE - 06.86.93.58.32
Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

C'est toujours possible !

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger [>>ICI<<](#)

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).
Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre, jour après jour, sur notre site pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

